



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 février 2020 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt, le dix-neuf février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, 8 route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910) sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 13/02/2020

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	Ex	Madame LE DUIGOU	X
Monsieur BARBE	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X			Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	Ex	Monsieur REIS-FILIFE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Monsieur BOULAN	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Madame GRACIA	X	Monsieur JAUBLEAU	
CDC du Cubzaguais				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	X			Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL	X	Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	Ex	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur FADNEI	Ex	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur COU	X	Monsieur MZAVALE	X	Monsieur CARREAU	X	Monsieur BARBERET	

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-08-DE
Date de télétransmission: 20/02/2020
Date de réception préfecture: 20/02/2020

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X		

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 février 2020, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-08-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Objet : Tarification de la location d'espaces de travail au SMICVAL

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'avec la mise en place du projet nWoW (New Ways of Working), le Pôle environnement de St Denis de Pile a augmenté sa capacité de bureaux de plus de 30% (soit 40/50 postes).

Considérant qu'à l'usage, il s'avère qu'une partie de ces postes de travail pourraient accueillir des personnes extérieures au SMICVAL et que cela permettrait au SMICVAL :

- de proposer une immersion « Zéro Waste, économie circulaire, déchets et collectivité territoriale » à certains partenaires
- d'améliorer sa rentabilité immobilière
- de partager/échanger avec d'autres acteurs privés et publics (regards croisés, hybridation des connaissances)
- de faire connaître le SMICVAL

Considérant que la première sollicitation provient de la Société Publique Locale « TriGironde ». Elle souhaite installer son Directeur Général sur le site de St Denis de Pile.

Considérant que pour répondre à cette demande et ouvrir le site à des entreprises, associations ou collectivités, il est proposé de fixer une tarification d'accueil dans les bureaux du SMICVAL.

Considérant que le bouquet de services sera le suivant (selon disponibilités) :

- Bureau « mobile » (poste de travail dans un espace collaboratif, pas de bureau fermé et fixe)
- Salles de réunion (de 2 à 30 personnes / avec ou sans tableau numérique – visioconférence et pieuvre téléphonique)
- Casier personnel + zone de stockage
- Bibliothèque
- Mini salle de formation
- Zone de repos
- Restauration (repas à la charge du locataire) mais aussi cuisine équipée
- Accès wifi
- Impression (dans la limite d'une reproduction inférieure à 5 copies/jour)
- Accueil physique (à l'entrée du site)
- Parking
- Vestiaires et douches
- Jardin

Considérant que la tarification pourrait être la suivante :

- 15€ TTC (12.50€ HT) la journée ou 200€ TTC le mois (166.67€ HT), avec accès au bouquet de services
- Affranchissement/expédition de colis à la charge du locataire
- Impression/photocopie/reprographie (au-delà de 5 copies/jour)
Noir : 0,005€
Couleur : 0,05€

Considérant que les 5 premiers jours sont gratuits pour favoriser l'immersion des porteurs de projets/start'up en résidence courte (<1 semaine).

Considérant que la gratuité est proposée pour les collectivités (élus et fonctionnaires).

Considérant que le SMICVAL se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande selon les contraintes et disponibilités des espaces de travail.

Considérant que le locataire s'engage à respecter les engagements QSE en vigueur sur le site et à devenir un bon voisin.

Date de télétransmission : 20/02/2020

Date de réception préfecture : 20/02/2020

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter les tarifs ci-dessus et d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation des locaux.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité, des Membres présents (37 délégués présents, sur 48 délégués en exercice), dont 1 procuration, décide :

Article 1 :

D'accepter les tarifs ci-dessus et d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation des locaux.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

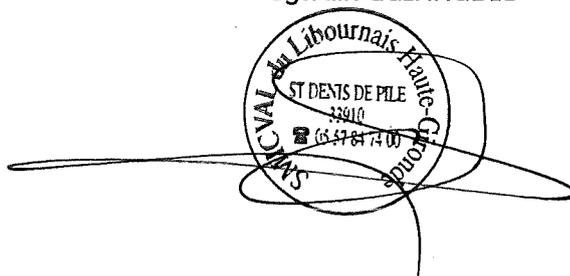
Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 février 2020

Le Président,

Sylvain GUINAUDIE



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-08-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020